

**Indemnité forfaitaire de transports 2020-2021
ELEVES INTERNES**

En l'absence de transport public, lorsque la distance de la mairie du domicile à la mairie d'implantation de l'établissement scolaire est supérieure à 20 km, une indemnité forfaitaire de 150 € est attribuée aux :

- élèves haut-marnais scolarisés dans les établissements publics ou privés d'enseignement secondaire haut-marnais (6ème à la terminale)
- élèves des sections BTS des lycées haut-marnais ;
- lycéens scolarisés hors département qui suivent une filière qui n'existe pas en Haute-Marne.

Pièces à joindre obligatoirement :

le présent document dûment rempli ;
un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021 ;
un relevé d'identité bancaire

ELEVE NOM : Prénom :
Date de naissance :
REPRESENTANT LEGAL : NOM : Prénom :
Adresse :
..... (code postal)
ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ NOM :
Classe :
Définition détaillée de la section choisie :
Distance parcourue (mairie domicile =>mairie établissement scolaire) :kms
MODE DE TRANSPORT UTILISÉ : Car <input type="checkbox"/> SNCF <input type="checkbox"/> Véhicule personnel <input type="checkbox"/>

A, le

Signature des parents

Cadre réservé à l'administration :
INSPECTION ACADÉMIQUE

Enseignement suivi en Haute-Marne :
- existe
- n'existe pas

A Chaumont, le

(visa et cachet Inspection Académique)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil départemental de la Haute-Marne pour le traitement des dossiers d'aides « élèves internes », politique mise en œuvre par le Conseil départemental de la Haute-Marne par délibération du 15 décembre 2016, portant transfert des compétences à la Région Grand Est.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services du Conseil départemental de la Haute-Marne (direction de l'éducation) et les services de l'éducation nationale (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Marne).

Les données sont conservées pendant 2 ans après la liquidation de l'aide.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : service.juridique@haute-marne.fr; 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 - 52905 CHAUMONT CEDEX 9

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.